



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

**AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE
SECTION MALADIES TRANSMISSIBLES**

**Relatif à la vaccination contre les méningites des candidats à
l'implantation cochléaire et des porteurs d'implants cochléaires**

(Séance du 15 novembre 2002)

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, après avoir pris connaissance des divers courriers aux cliniciens ainsi que des comptes-rendus des réunions d'experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS),

- prend acte des recommandations de vaccination diffusées par l'AFSSAPS dès le 19/07/2002,
- ne considère pas souhaitable de revenir sur les recommandations déjà formulées vis-à-vis du pneumocoque,
- ne considère pas souhaitable, en l'absence de données sur le sérotype des souches d'*Haemophilus influenzae* isolées, de maintenir la recommandation de vaccination vis-à-vis de l'*Haemophilus influenzae* b,
- rappelle cependant que la vaccination contre les infections à *Haemophilus influenzae* b est recommandée chez tous les enfants dès l'âge de 2 mois,
- rappelle qu'aucun des deux types de vaccins anti-pneumococciques (polysaccharidique à 23 valence et conjugué à 7 valences) n'a fait la preuve d'une efficacité satisfaisante sur la prévention des otites à pneumocoque,
- rappelle que seul le vaccin conjugué à 7 valences a fait la preuve de son efficacité sur la prévention de méningites à pneumocoque dont le sérotype est inclus dans le vaccin^{1, 2}.

En conséquence, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France,

- souhaite qu'un approfondissement des données bactériologiques, notamment les sérotypes des pneumocoques et des *Haemophilus influenzae* isolés, et des données épidémiologiques, notamment répartition de l'âge des patients atteints et délais de survenue de l'infection (plus précisément que les seules valeurs extrêmes), soit réalisé sur les cas de méningites survenues chez les porteurs d'implants actuellement recensés,
- recommande la vaccination par le vaccin conjugué à 7 valences des candidats à l'implantation cochléaire et aux porteurs d'implants cochléaires de moins de deux ans [grade de recommandation C]³,
- laisse les médecins libres de vacciner par le vaccin conjugué à 7 valences les candidats à l'implantation cochléaire et les porteurs d'implants cochléaires dont l'âge est supérieur à deux

¹ Calendrier vaccinal 1999, Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 16 avril 1999.

² Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France relatif à la vaccination par le vaccin pneumococcique heptavalent (Prevenar[®]) du 8 mars 2002.

³ Grades de recommandations de l'ANAES : A : Preuve scientifique établie, B : Présomption scientifique, C : Faible niveau de preuve scientifique.

ans, sachant que l'autorisation de mise sur le marché à ce jour ne comporte d'indication que chez l'enfant jusqu'à deux ans, et sachant que seules des données limitées sont disponibles chez les enfants de 2 à 5 ans, données mettant en évidence un taux plus élevé de réactions locales, que la tolérance et l'efficacité n'ont pas été évaluées chez les enfants de plus de 5 ans ni chez les adultes et que les sérotypes en cause dans cette population sont probablement différents de ceux observés chez l'enfant de moins de 5 ans,

- stipule que les termes de cette recommandation devront être revus à la lumière des données bactériologiques et épidémiologiques qui seront collectées sous la responsabilité de l'AFSSAPS,

- recommande qu'une étude cas-témoin au niveau international évalue avec plus de précision le risque de méningite chez les patients porteurs d'implant cochléaire; cette étude devrait être conçue afin de permettre un ajustement sur l'existence ou non d'anomalies de l'appareil auditif et de l'étiologie pneumococcique de la surdité, l'implant cochléaire pouvant n'être qu'un facteur de confusion,

- recommande que les données concernant la survenue de méningites soient recueillies au cours du suivi de la cohorte des patients français implantés.

CET AVIS NE PEUT ETRE DIFFUSE QUE DANS SON INTEGRALITE SANS SUPPRESSION NI AJOUT